

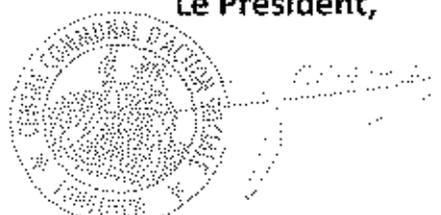


VILLE DE LONGUYON

Le Président du centre communal d'action sociale de LONGUYON informe les administrés que le Recueil des Actes Administratifs du 1er Trimestre 2018 est consultable à l'accueil de la Mairie et sur le site internet de la Ville à compter de ce jour.

A Longuyon, le 01.04.2018

Le Président,





Ville de Longuyon

Recueil des Actes Administratifs

-ooOoo-

1er Trimestre 2018

Publié le : 01.06.2018



SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 JANVIER 2018

Adhésion au contrat MNT-CDG54/Maintien de salaire	1
Transport la demande –Tarifs 2018	2
Tarifs restauration FPA 2018	3
Tarifs 2018-Redevances-Loyers et Charges -FPA	4
Tarifs 2018-Bourse au permis de conduire	5
Candidature bourse au permis de conduire	6

DELIBERATIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 09 Janvier 2018

Nombre
de Conseillers en exercice

de Présents

de Votants

17
10
14

Le neuf Janvier Deux Mille dix-huit, à 10heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 22 Décembre 2017, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ A LEROY/ A FURLANI/ Y CAPUANO/ JM MASSA /H DELVILLE /M THOMANN/ M CHOLLE

OBJET
N°18/01/01
**ADHESION AU CONTRAT
MNT- CDG54 /MAINTIEN DE
SALAIRES/**

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - C PERCHERON à A LEROY / M BORASO à JP JACQUE/ M STUPKA à M CHOLLE

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

Le contrat d'assurance mutualisé garantie maintien de salaire et santé est une assurance qui complète le STATUT.

Il s'agit d'une COUVERTURE PREVOYANCE qui protège l'agent quand il se retrouve à demi-traitement.

Lorsqu'un agent est en congé de maladie ordinaire, il perçoit 3 mois de salaire à plein traitement et 9 mois de salaire à demi-traitement. L'assurance prévoyance assure aux agents le maintien de leur traitement à 95% pendant ces 9 mois.

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/01/2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 DECEMBRE



Le Président,

Dans le cadre de la fonction publique, le statut ne protège pas suffisamment les agents publics en cas d'arrêt de travail prolongés pour raison de santé.

Le passage à demi-traitement précarise d'autant plus les agents ayant un pouvoir d'achat restreint d'où un recours à la prévoyance.

Le contrat collectif prévoyance a permis, à ce jour :

- d'optimiser les cotisations pendant plus de 4 années grâce à une très large mutualisation au sein d'un contrat-groupe départemental ;
- de simplifier les déclarations de sinistre pour les collectivités déjà assurées contre le risque employeur par l'intermédiaire du Centre de Gestion ;
- de garantir une indemnisation dans les meilleurs délais aux agents concernés grâce au travail de suivi réalisé par le Centre pour le compte des employeurs.

Participation employeur mensuelle	13,75 €
Participation employeur annuelle	5 523,32 €

Le conseil d'administration,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

- Autorise le Président à signer le contrat d'adhésion à la MNT géré par le CDG54 correspondant à une participation annuelle de l'employeur pour tous les agents selon le tableau ci-joint.

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 10 JAN. 2018



Le Président du C.C.A.S.
Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 09 Janvier 2018

Nombre
de Conseillers en exercice: 17
de Présents 10
de Votants 14

Le neuf Janvier Deux Mille dix-huit, à 10heures, les membres du Conseil
Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON,
convoqués par lettre du 22 Décembre 2017, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°18/01/02

TRANSPORT A LA
DEMANDE – TARIF 2018

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ A LEROY/ A
FURLANI/ Y CAPUANO/ JM MASSA /H DELVILLE /M THOMANN/ M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A – C PERCHERON à A LEROY / M BORASO à
JP JACQUE/ M STUPKA à M CHOLLE

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

Le CCAS fait fonctionner son service TAD véhicule dédié au transport à la demande, permettant aux personnes âgées de plus de 62 ans, isolées et sans moyen de transport, de se rendre vers les commerces, médecins ou pharmacies de la commune...

Le CCAS, par transfert de compétences et à raison du reversement de subventions de la part de la Ville, et de la Conférence des Financeurs du CG54 prend en charge la gestion de ce service.

Les administrateurs, le 18/12/2015, ont délibéré sur les tarifs 2016 à instaurer pour ce nouveau service de transport à la demande. Le Tarif 2017 est resté inchangé puisque le service n'a débuté qu'en janvier 2017.

Après étude des dépenses prévisionnelles et des coûts de fonctionnement inhérents à ce service, de l'accroissement de la demande, il est proposé aux administrateurs de maintenir ce tarif unique de 3€ par course et par personne, usager du TAD.

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/01/2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 DECEMBRE 2017



Le Président,

Le conseil d'administration,
Après en avoir délibéré
Avec 12 POUR 2 CONTRE

- Fixe le tarif 2018 à l'identique de celui de 2017, à savoir 3€ la course

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 16/01/2018



Président du C.C.A.S.
Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 09 Janvier 2018

Nombre
de Conseillers en exercice 17
de Présents 10
de Votants 14

Le neuf Janvier Deux Mille dix-huit, à 10heures, les membres du Conseil
d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON,
convoqués par lettre du 22 Décembre 2017, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°18/01/03

TARIFS RESTAURATION
FPA 2018

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ A LEROY/ A
FURLANI/ Y CAPUANO/ JM MASSA /H DELVILLE /M THOMANN/ M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - C PERCHERON à A LEROY / M BORASO à
JP JACQUE/ M STUPKA à M CHOLLE

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

Le conseil d'administration,
Après en avoir délibéré
A L'unanimité

-maintient les tarifs 2017 à appliquer à compter du

1^{er}/01/2018

Tarifs 2018

Repas des résidents et personnes de +
de 62 ans longuyonnaises
euros

6.50

Repas non résident, personne de moins
euros
de 62 ans, ou non longuyonnaise de tout âge.

13.50

NOTA. — Le Président
certifie que le compte rendu
de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
le 16/01/2018, que la
convocation du Conseil avait
été faite le 22 DECEMBRE
2017.



Le Président,

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 16/01/2018



Le Président du C.C.A.S.

Jean-Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

du 09 Janvier 2018

Le neuf Janvier Deux Mille dix-huit, à 10heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON, convoqués par lettre du 22 Décembre 2017, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

Nombre
de Conseillers en exercice
de Présents
de Votants

17
10
14

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ A LEROY/ A FURLANI/ Y CAPUANO/ JM MASSA /H DELVILLE /M THOMANN/ M CHOLLE

OBJET

N°18/01/04

TARIFS 2018-
REDEVANCES- LOYERS ET
CHARGES – FPA

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A – C PERCHERON à A LEROY / M BORASO à JP JACQUE/ M STUPKA à M CHOLLE

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

Après examen des éléments comptables, les administrateurs du CCAS devront se prononcer sur une éventuelle augmentation des redevances dues par les locataires des deux FPA pour l'année 2018

Le conseil d'administration,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- Fixe les tarifs 2018 à appliquer à compter du 1^{er}/02/2018 comme suit

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/01/2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 DECEMBRE

RESIDENCE AUTOMNE

Type de logement	F2	F1 Bis	
Nombre	8	48	
Loyers	265 €	Anciens locataires 99 €	Nouveaux locataires 226€
Charges	261€	239 €	239€
Total	526 €	338 €	465 €

RESIDENCE MARRONNIERS

Type de logement	F2	F1 Bis
Nombre	3	53
Loyers	260 €	229 €
Charges	355 €	313 €
Total	615€	542 €

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 16/01/2018



Le Président du C.C.A.S.

Jean - Pierre JACQUE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 09 Janvier 2018

Nombre
de Conseillers en exercice
de Présents
de Voûtants

17
10
14

Le neuf Janvier Deux Mille dix-huit, à 10heures, les membres du Conseil
Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON,
convoqués par lettre du 22 Décembre 2017, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°18/01/05

TARIFS 2018- BOURSE AU
PERMIS DE CONDUIRE

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ A LEROY/ A
FURLANI/ Y CAPUANO/ JM MASSA /H DELVILLE /M THOMANN/ M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - C PERCHERON à A LEROY / M BORASO à
JP JACQUE/ M STUPKA à M CHOLLE

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

Pour rappel :

- Sont concernés les longuyonnais âgés de plus de 18 ans lors du dépôt du dossier de candidature dont le foyer fiscal n'est pas imposable à l'IRPP ;
- Être français ou avoir un titre de séjour valide ;
- Résider à Longuyon depuis au moins un an ;
- S'inscrire pour la première fois dans l'une des Auto-écoles de la Ville ayant signé la convention avec le CCAS;
- Avoir un projet en contrepartie (70 heures de bénévolat) pour une 1ère présentation au permis de conduire et étant à la recherche d'emploi

NOTA. — Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/01/2018, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 DECEMBRE 2017.



Le Président,

La participation du CCAS s'élevait en 2017 à 650€ .

Le conseil d'administration,
Après en avoir délibéré
A L'unanimité

-Maintient le tarif de participation 2017 pour 2018 à savoir 650€
et valide les conditions d'éligibilité au dispositif

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 16/01/2018



Le Président du C.C.A.S.,
Jean - Pierre JACQUE

DÉPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE

ARRONDISSEMENT
BRIEY

CANTON
LONGUYON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du 09 Janvier 2018

Nombre
de Conseillers en exercice 17
de Présents 10
de Votants 14

Le neuf Janvier Deux Mille dix-huit, à 10heures, les membres du Conseil
'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de LONGUYON,
convoqués par lettre du 22 Décembre 2017, se sont réunis en Mairie de Longuyon.

OBJET

N°18/01/06

CANDIDATURE BOURSE
AU PERMIS DE CONDUIRE

Étaient présents : JP JACQUE/ M POPLINEAU/ J SAILLET/ A LEROY/ A
FURLANI/ Y CAPUANO/ JM MASSA /H DELVILLE /M THOMANN/ M CHOLLE

Pouvoirs : TROGNON R à FURLANI A - C PERCHERON à A LEROY / M BORASO à
JP JACQUE/ M STUPKA à M CHOLLE

Absents : C LAMBERT/ C GOEURY / AM TROMBINI/

Un Longuyonnais remplissant les conditions d'éligibilité a présenté sa
candidature à l'obtention d'une bourse au permis de conduire, et se
propose de réaliser ses 70h de bénévolat auprès du service
technique, en tant qu'intervenant musical, ou encore de bénévolat
auprès de la croix rouge.

NOTA. — Le Président
certifie que le compte rendu
de cette délibération a été
affiché à la porte de la mairie
le 16/01/2018, que la
convocation du Conseil avait
été faite le 22 DECEMBRE
2017

Le conseil d'administration,
Après en avoir délibéré
A L'unanimité



Le Président,

- Accepte la candidature présentée de Mr THEO CIESLIK

Pour copie conforme,
Fait à Longuyon, le 16/01/2018

Le Président du C.C.A.S.
Jean Pierre JACQUE



DIVERS